

Technicien(ne) en équipements et systèmes électroniques

RNCP1868 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	201m
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La mission du (de la) technicien(ne) en équipements et systèmes électroniques est de faire fonctionner, sur site ou en laboratoire, des systèmes intégrant les technologies de l'électronique conformément à une spécification ou un cahier des charges. Son activité s'exerce dans les domaines de l'électronique professionnelle et des automatismes.

Son travail consiste à effectuer à la fois l'intégration, le contrôle et les essais, l'installation et la mise en service et la maintenance de ces systèmes au moyen d'appareils de mesures, de logiciels ou de bancs spécialisés. Il (elle) rédige les rapports correspondants.

Placé(e) sous la responsabilité d'un chef de service (ingénieur ou technicien supérieur), le (la) technicien(ne) en équipements et systèmes électroniques exerce en atelier, en plate-forme d'essais ou sur site, avec des horaires réguliers de jour. Il (elle) intervient chez le constructeur, le distributeur, l'installateur ou les entreprises utilisatrices.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. INTEGRER, CONTROLER ET REALISER LES ESSAIS D'ENSEMBLE D'UN EQUIPEMENT OU D'UN SYSTEME ELECTRONIQUE

Rendre opérationnels les outillages et moyens de mesure.

Assembler, raccorder, interconnecter les éléments de l'équipement ou du système électronique à intégrer.

Régler, configurer et paramétrer un équipement ou un système électronique.

Effectuer les essais d'ensemble d'un équipement ou d'un système électronique et remédier aux éventuelles anomalies.

2. INSTALLER ET METTRE EN SERVICE UN EQUIPEMENT OU UN SYSTEME ELECTRONIQUE A PARTIR D'UN CAHIER DES CHARGES D'INSTALLATION

Réaliser et mettre en conformité l'installation d'un équipement ou d'un système électronique.

Réaliser la mise en service d'un équipement ou d'un système électronique après installation.

Réaliser la recette de l'installation.

3. ASSURER LA MAINTENANCE D'UN EQUIPEMENT OU D'UN SYSTEME ELECTRONIQUE

Diagnostiquer sur site ou à distance les dysfonctionnements d'un équipement ou d'un système électronique.

Remettre en conformité un équipement ou un système électronique.

Effectuer les mises à jour d'un équipement ou d'un système électronique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de l'électronique professionnelle et des automatismes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent technique électronicien.
Metteur au point d'équipements électroniques.
Technicien de contrôle en électronique et informatique industrielle.
Technicien de contrôle en matériels électroniques.
Technicien de maintenance en électronique.
Technicien d'installation de matériel électronique.
Technicien électronicien.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP11468

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1868/>